



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE GREZ-NEUVILLE et LONGUENÉE-EN-ANJOU

Par arrêté préfectoral DIDD - 2020 n°166 du 11 août 2020, une enquête publique est ouverte en mairies de GREZ-NEUVILLE et de LONGUENÉE-EN-ANJOU, du mardi 15 septembre à 9h00 au jeudi 15 octobre à 17h30, soit pour une période de 31 jours, sur la demande présentée par Madame la Présidente de la SAS PARC EOLIEN DE LONGUENÉE en vue d'obtenir l'autorisation pour l'installation d'un parc de 4 éoliennes et d'un poste de livraison, situé aux lieux-dits "Fromenterie » et « Landes de Grez » à GREZ-NEUVILLE (49220) et au lieu-dit "Fendonnet" à LONGUENÉE-EN-ANJOU (49770), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé aux mairies de GREZ-NEUVILLE et LONGUENÉE-EN-ANJOU afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (**Grez-Neuville** : du lundi au mardi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 ; **Longuenée-en-Anjou** : le lundi de 9h00 à 12h00, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mercredi et vendredi de 14h à 17h30). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur aux mairies de GREZ-NEUVILLE et LONGUENÉE-EN-ANJOU, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-engpub-sas-parc-eoliendelonguenee@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Monsieur Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 25 mai 2020, recevra en personne aux mairies de GREZ-NEUVILLE et LONGUENÉE-EN-ANJOU, les observations du public, les :

- **Mardi 15 septembre de 9h00 à 12h00 (LONGUENÉE-EN-ANJOU),**
- **Lundi 21 septembre de 9h00 à 12h00 (GREZ-NEUVILLE),**
- **Mardi 29 septembre de 14h00 à 17h00 (LONGUENÉE-EN-ANJOU),**
- **Samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00 (GREZ-NEUVILLE),**
- **Jeudi 15 octobre de 14h30 à 17h30 (LONGUENÉE-EN-ANJOU).**

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID 19, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux mairies de GREZ-NEUVILLE et LONGUENÉE-EN-ANJOU, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame la Présidente de la SAS PARC EOLIEN DE LONGUENÉE, 17 rue de la Frise - 38 000 GRENOBLE.

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique pref-engpub-sas-parc-eoliendelonguenee@maine-et-loire.gouv.fr seront publiés sur le site Internet de la préfecture.